


Gallagher

Assurance | Gestion des risques | Conseil



Perspectives Gallagher

Réforme de l'assurance automobile en Ontario 2026 : ce que vous devez savoir

À compter du **1er juillet 2026**, l'Ontario a mis en place d'importants changements à son régime d'assurance automobile qui auront une incidence sur la façon dont votre couverture s'applique si vous êtes blessé dans un accident de la route. Ces réformes visent à offrir davantage de souplesse et de transparence, mais elles signifient également que les conducteurs devront jouer un rôle plus actif dans l'examen et le choix des protections qui conviennent le mieux à leurs besoins et à ceux de leur famille. Chez Gallagher, nous sommes là pour vous aider à comprendre ces changements et à trouver la couverture adaptée à votre situation, que vous résidiez en Ontario ou ailleurs au Canada.

La réforme de l'assurance automobile de l'Ontario porte principalement sur les Indemnités d'accident légales (IAL), aussi appelées Statutory Accident Benefits Schedule (SABS). Ces garanties contribuent à couvrir les frais médicaux, la perte de revenu et d'autres dépenses essentielles si vous êtes blessé dans un accident de la route, peu importe qui est responsable de l'accident.

Qu'est-ce qui change ?

L'un des changements les plus importants apportés par cette réforme concerne la façon dont les Indemnités d'accident légales (IAL) sont structurées. Auparavant, plusieurs garanties étaient automatiquement incluses dans une police d'assurance automobile standard. Depuis le 1er juillet 2026, la plupart de ces garanties sont désormais optionnelles, ce qui signifie que vous pourriez devoir les sélectionner et les acheter séparément afin d'obtenir le niveau de protection qui convient à vos besoins.

En vertu des nouvelles règles :

- Les garanties pour les frais médicaux, la réadaptation et les soins auxiliaires demeurent obligatoires
 - Blessure mineure : limite de 3 500 \$
 - Blessure non catastrophique : limite de 65 000 \$
 - Blessure catastrophique : limite de 1 000 000 \$
- La plupart des autres Indemnités d'accident légales (IAL) deviennent optionnelles, notamment :
 - Indemnités de remplacement du revenu
 - Indemnités pour personnes sans revenu d'emploi
 - Prestations pour aidants naturels
 - Frais d'entretien ménager et d'entretien du domicile
 - Prestations en cas de décès et frais funéraires
 - Augmentation des garanties pour les frais médicaux, la réadaptation et les soins auxiliaires
- Votre police d'assurance automobile est le premier payeur
 Votre assurance automobile deviendra le premier payeur des frais médicaux et de réadaptation admissibles liés à un accident. Autrement dit, votre police d'assurance automobile interviendra avant tout régime d'assurance maladie complémentaire ou d'assurance collective. Il sera donc plus important que jamais de comprendre comment votre assurance automobile et vos garanties de soins de santé fonctionnent ensemble afin d'éviter des lacunes de couverture ou des frais imprévus à votre charge à la suite d'un accident.
- Qui est couvert (et qui ne l'est pas)? :
 Les Indemnités d'accident optionnelles s'appliqueront uniquement aux personnes suivantes :
 - Le titulaire désigné de la police d'assurance
 - Le conjoint du titulaire désigné
 - Les personnes à charge du titulaire désigné et/ou de son conjoint
 - Les conducteurs spécifiquement désignés sur la police, lorsque cela est applicable

**Demandez votre devis en ligne
ou appelez-nous dès aujourd'hui:**

833.752.8726

pisales@ajg.com

[AJG.com/ca-fr/home-and-auto-insurance/](https://www.ajg.com/ca-fr/home-and-auto-insurance/)



Scannez le code QR pour obtenir
des informations supplémentaires sur
votre tarif de groupe exclusif.



***Gallagher Go — Canada**
Systèmes appliqués Inc.

Gallagher Go est notre application mobile d'assurance auto et habitation, conçue pour donner aux clients de l'assurance des particuliers un accès rapide et facile, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, où qu'ils se trouvent.

Il est également important de comprendre que les indemnités d'accident optionnelles **ne s'appliqueront pas automatiquement à toutes les personnes impliquées dans un accident**. Par exemple, certains passagers, piétons ou cyclistes pourraient n'avoir accès à ces protections que s'ils disposent de leur propre police d'assurance automobile comprenant ces garanties optionnelles. C'est pourquoi il est important que chaque membre du ménage comprenne bien les protections dont il bénéficie et vérifie que sa couverture répond à ses besoins.

Pourquoi ces changements sont importants pour vous

Ces réformes offrent aux conducteurs davantage de choix, mais elles rendent également plus important que jamais de revoir attentivement leur couverture d'assurance.

Comme certaines indemnités d'accident ne sont plus automatiquement incluses, il est important de bien évaluer les conséquences potentielles de la réduction ou du retrait de certaines protections:

- Refuser certaines garanties optionnelles pourrait vous laisser insuffisamment protégé à la suite d'un accident grave. Il est donc important d'évaluer les répercussions financières que pourrait avoir une blessure sur votre situation personnelle.
- Des garanties optionnelles, comme les indemnités de remplacement du revenu ou les prestations pour aidants naturels, peuvent être essentielles selon votre situation familiale ou professionnelle. Réfléchissez à la façon dont vous feriez face à une perte de revenu ou à des besoins de soins à la suite d'un accident.
- Les économies réalisées sur la prime en retirant certaines protections sont souvent modestes comparativement aux conséquences financières potentielles d'une couverture réduite. Il est important de bien comprendre les compromis avant de modifier votre protection.

En résumé, ces changements confient une plus grande responsabilité aux conducteurs, qui doivent désormais examiner activement les options qui s'offrent à eux et choisir le niveau de protection qui répond le mieux à leurs besoins.

Comment Gallagher peut vous aider

Que votre police soit en renouvellement ou que vous réévaluiez vos options, Gallagher est là pour vous accompagner à chaque étape du processus:

- Des conseils personnalisés de la part de courtiers certifiés
- Des comparaisons claires des options de couverture et des risques potentiels
- Un accompagnement continu à mesure que vos besoins évoluent
- Vous pouvez consulter plus de détails sur ces changements sur le [site internet de Gallagher](#)

Ce que vous devriez faire maintenant

Maintenant que la réforme de l'assurance automobile de l'Ontario est en vigueur, nous vous recommandons de :

1. Passez en revue votre couverture actuelle avant votre prochain renouvellement.
2. Évaluez votre situation personnelle (besoins en matière de protection du revenu, personnes à charge, couverture d'assurance maladie existante).
3. Parlez à votre agent ou courtier certifié avant d'apporter des modifications à votre couverture.

Nous sommes là pour vous aider

Les changements en assurance peuvent sembler complexes, mais vous n'avez pas à les gérer seul. Grâce au programme Habitation et Automobile collectifs de Gallagher, nous vous offrons les conseils et l'expertise dont vous avez besoin pour prendre des décisions éclairées et avoir confiance en votre protection, que vous soyez en Ontario ou ailleurs au Canada.

**Demandez votre devis en ligne
ou appelez-nous dès aujourd'hui:**

833.752.8726

pisales@ajg.com

AJG.com/ca-fr/home-and-auto-insurance/



Scannez le code QR pour obtenir
des informations supplémentaires sur
votre tarif de groupe exclusif.



***Gallagher Go — Canada**
Systèmes appliqués Inc.

Gallagher Go est notre application mobile d'assurance auto et habitation, conçue pour donner aux clients de l'assurance des particuliers un accès rapide et facile, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, où qu'ils se trouvent.

© 2026 Arthur J. Gallagher & Co. | Arthur J. Gallagher Canada Limitée



Insurance | Risk Management | Consulting

